

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 mars 2013

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2013-3-8-1

Service consulté

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES
ET ASSOCIATIONS LIES A LA VIE SCOLAIRE**

Résumé : Le rapport a pour objet l'attribution d'aides et de subventions à divers organismes et associations liés à la vie scolaire, en 2013. Le montant total proposé est égal à 102 131 €.

Par délibération n° CG-2012-6-8-2 du 5 décembre 2012, le Conseil Général a inscrit un crédit de 172 374 € au BP 2013 pour l'attribution d'aides et de subventions à divers organismes et associations liés à la vie scolaire.

La Commission Permanente a reçu délégation pour l'affectation de ce crédit, étant entendu que le Conseil Général a fixé, dès le 12 octobre 2012, lors de l'examen du rapport relatif au fonctionnement des collèges en 2013, le montant des subventions attribuées aux foyers socio-éducatifs des collèges (32 292 €, au total). Par ailleurs, la Commission Permanente du 18 janvier 2013 a déjà voté une subvention de 5 000 € en faveur de l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN) pour l'organisation de la formation « Plaisir à la Cantine ».

Le présent rapport propose d'attribuer les aides et subventions aux associations organisatrices de concours scolaires, aux organismes publics et aux associations diverses au titre de 2013, sauf les subventions destinées :

- * à l'association Jeunes-Emploi-Formation (JEF), qui a déjà bénéficié d'une subvention de 15 000 €, versée dès 2012, pour l'organisation du « Salon Régional Formation Emploi » de janvier 2013 ; une demande éventuelle de subvention pour le Salon de 2014 pourra faire l'objet d'un examen d'ici la fin de l'année 2013 ;
- * à l'Amicale du Personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, pour les frais de stationnement des véhicules du personnel, dont la demande fera l'objet d'un rapport spécifique, sur la base d'un décompte des dépenses de l'année scolaire 2012-2013, conformément à la convention passée avec l'association (1 850 € en 2012) ;

I. Les concours scolaires

1) Mathématiques Sans Frontières

L'association "Mathématiques Sans Frontières" organise chaque année, depuis 1989, une compétition internationale ouverte aux classes de troisième et de seconde et à des classes de niveau équivalent à l'étranger. Chacune d'entre elles s'organise pour répartir les tâches de recherche, de confrontation et de rédaction d'une série d'exercices variés. L'un des exercices est rédigé en langue étrangère.

Les objectifs de "Mathématiques Sans Frontières" sont de favoriser le travail d'équipe, d'ouvrir les mathématiques aux langues étrangères, d'améliorer les liaisons collège-lycée et de susciter des vocations scientifiques et techniques auprès des élèves de troisième et de seconde, y compris les élèves de seconde professionnelle.

Il existe également, depuis quelques années, une compétition "Junior" qui s'adresse aux élèves des classes de CM2 et de sixième.

En 2012, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 8 500 € qui a permis d'organiser le concours et de récompenser diverses classes haut-rhinoises, étant entendu que 60% des élèves haut-rhinois des niveaux concernés ont participé. Je vous propose de reconduire en 2013 l'aide à hauteur de **8 500 €**.

2) Le Grand Prix du Jeune Lecteur et du Jeune Dessinateur

L'association départementale des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) organise, chaque année, un concours s'adressant aux élèves des classes de CM1, CM2 et sixième, dans le Haut-Rhin.

Les participants racontent un livre de leur choix. Le lauréat départemental pourra, s'il est sélectionné, faire partie d'un jury régional, puis national, qui attribue le « Grand Prix du Jeune Lecteur » au roman choisi par les jeunes dans le cadre d'une liste d'ouvrages sélectionnés.

L'association organise par ailleurs, chaque année, un Grand prix du Jeune Dessinateur, s'adressant aux élèves de l'enseignement primaire (classes maternelles et élémentaires).

En 2012, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 700 € qui a permis de récompenser les meilleures contributions au niveau du Haut-Rhin. Je vous propose de lui attribuer en 2013 une aide de **700 €**.

3) Le Prix de la Tolérance

L'association des Amis de Marcel Rudloff organise, chaque année, un concours destiné à développer dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées d'Alsace, une réflexion sur le thème du "mieux vivre ensemble".

Les contributions peuvent prendre les formes les plus diverses (réalisation d'un CD Rom, d'une vidéo, rédaction d'un texte individuel ou collectif, ou production artistique).

Au cours des années précédentes, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 500 €. Je vous propose de reconduire notre contribution à hauteur de **500 €** pour 2013.

4) Le Championnat Régional des Mini-Entreprises

Le Rectorat a créé en 2010, avec le MEDEF et plusieurs organismes représentatifs du monde de l'entreprise, une association appelée « Entreprendre pour Apprendre, Alsace », destinée à promouvoir les mini-entreprises dans les collèges et lycées .

Il s'agit de permettre aux élèves de créer et de gérer une véritable petite entreprise au sein de leur établissement, avec une activité économique réelle. Cette activité permet une connaissance des contraintes et des métiers et développe l'esprit d'entreprendre. Les élèves sont encadrés par une équipe d'enseignants, un chargé de mission de l'association et des responsables d'entreprises. En 2013, environ 900 jeunes sont impliqués dans les mini-entreprises de l'Académie.

L'association organise chaque année un concours qui récompense les meilleures équipes. Elle a bénéficié à cet effet d'une aide départementale de 500 € en 2011 et de 1 000 € en 2012 pour l'organisation du concours et la remise d'un prix destiné à un collège haut-rhinois. Je vous propose de lui attribuer une aide de **1 000 €** en 2013.

II. Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) du Haut-Rhin dispose d'une antenne dans le Haut-Rhin : le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) dont le siège est à COLMAR, qui dispose lui-même de deux antennes, à GUEBWILLER et à MULHOUSE, ainsi que d'une équipe mobile utilisant un véhicule dont le renouvellement récent a fait l'objet d'une subvention départementale de 8 000 € (délibération CP-2012-8-8-10 du 7 septembre 2012). Une réorganisation du service est actuellement en cours.

Chaque année, le Département contribue financièrement au fonctionnement du CDDP, dans le cadre d'une convention, étant entendu que la subvention est versée au CRDP qui seul dispose de la personnalité juridique.

Les objectifs du CDDP, en 2013, figurent en **annexe** au présent rapport.

En 2012, le CDDP a bénéficié d'une subvention départementale de 63 000 €. Je vous propose de reconduire cette subvention de fonctionnement de **63 000 €** en 2013.

III. Les associations diverses

1) L'association Educ'Envia 68

L'association Educ'Envia 68, créée en 1973, a comme objectif de promouvoir les sorties scolaires avec nuitées auprès des écoles et des établissements scolaires haut-rhinois. Elle informe et conseille les enseignants et les centres d'accueil. Elle contribue à la conception d'outils pédagogiques propres aux sorties scolaires avec nuitées.

Jusqu'en 2004, les sorties étaient subventionnées par l'intermédiaire de l'association. Depuis 2005, elles sont subventionnées de manière directe par le Département. Les affectations de subventions font l'objet de rapports présentés tout au long de l'année à la Commission Permanente, dans le cadre d'une enveloppe fermée de crédits et conformément aux critères fixés annuellement par le Conseil Général.

L'association, qui dispose d'une salariée (à temps partiel), sollicite en 2013 une subvention de 20 000 €, avec le budget suivant :

Dépenses	Recettes
Fonctionnement, communication, publication du Journal "La Feuille d'Erable", gestion du site Internet, Organisation d'une journée « Forum »	Cotisations des centres d'accueil et recettes diverses : 4 280 € Subvention du Département : 20 000 €
TOTAL : 24 280 €	TOTAL : 24 280 €

En 2012, l'association a bénéficié d'une subvention départementale de 16 000 €. Je vous propose de reconduire cette subvention de **16 000 €** en 2013.

2) La coopération scolaire

Le Conseil Général subventionne, depuis 1994, l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole (O.C.C.E. 68) qui regroupe, dans le département, près de 59 000 élèves de l'enseignement primaire et secondaire, en 700 coopératives.

L'OCCE œuvre en faveur d'une meilleure formation civique par :

- une initiation aux règles de la démocratie,
- une initiation à la gestion,
- la réalisation de projets éducatifs coopératifs,
- une pédagogie dans laquelle l'élève devient l'acteur de son apprentissage.

Chaque coopérative a ses projets propres (sorties scolaires, correspondance scolaire, journal scolaire, projets culturels et artistiques...). Le Conseil Général subventionne les actions globales de l'association départementale.

En 2012, l'association départementale a bénéficié d'une subvention de 3 100 €. Je vous propose de renouveler cette subvention de **3 100 €** en 2013, pour la participation des écoles haut-rhinoises au festival national de vidéo scolaire « Lire et écrire des images » et pour la mise en œuvre de l'action « Copains qui dansent » (danse traditionnelle alsacienne et d'ailleurs) qui concernera environ 1800 élèves haut-rhinois en 2012-2013.

3) La scolarisation dans les établissements pénitentiaires

La scolarisation des détenus est actuellement organisée dans le cadre d'Unités Pédagogiques Régionales (UPR), conformément à une convention passée entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Justice.

L'UPR de la Région Pénitentiaire de STRASBOURG comporte 14 Unités Locales d'Enseignement (ULE) dont celles d'ENSISHEIM, de COLMAR et de MULHOUSE.

La principale finalité de cette scolarisation est de doter la personne détenue des compétences utiles pour se réinsérer dans la vie sociale.

La population en milieu carcéral présente en effet un niveau moyen d'études et de qualification très bas et son taux d'illettrisme est largement supérieur à celui existant dans l'ensemble de la population. Pour une grande partie de ce public, le premier objectif est la maîtrise des savoirs fondamentaux : langue orale et écrite, mathématiques, connaissance du monde actuel.

Au-delà de ce premier niveau, certains détenus ne possèdent ni qualification, ni diplôme, bien qu'ils aient suivi un enseignement secondaire. L'objectif essentiel pour eux est d'accéder, par une formation professionnelle, à un niveau V de qualification (CAP, BEP).

Enfin une partie restreinte de la population pénale est susceptible d'accéder à des diplômes d'enseignement général (brevet des collèges, baccalauréat) ou des diplômes universitaires.

Le Département contribue financièrement à cette action de l'Etat, à travers les ULE haut-rhinoises, chaque année. En 2012, le montant total des subventions s'élevait à 9 331 €.

Je vous propose de reconduire ce montant en 2013, réparti de la manière suivante :

- Maison Centrale d'ENSISHEIM :	5 380 €
- Maison d'Arrêt de COLMAR :	1 307 €
- Maison d'Arrêt de MULHOUSE :	2 644 €

Les subventions sont versées aux coopératives OCCE gestionnaires des ULE.

-000-

En conclusion je vous propose :

1) d'attribuer les aides et subventions suivantes, dont le montant total s'élève à **102 131 €**, dans le cadre du programme E 755, code 26 273 :

❖ <u>Chapitre 67, fonction 28, nature 6713 :</u>	
- Mathématiques Sans Frontières :	8 500 €
- Association départementale des PEEP :	700 €
- Association des Amis de Marcel Rudloff :	500 €
- Entreprendre pour Apprendre, Alsace :	1 000 €
❖ <u>Chapitre 65, fonction 28, nature 65738 :</u>	
- CRDP d'Alsace :	63 000 €
❖ <u>Chapitre 65, fonction 28, nature 6574 :</u>	
- Educ'Envia 68 :	16 000 €
- OCCE 68 :	3 100 €
- Association OCCE de la Maison Centrale d'ENSISHEIM :	5 380 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de COLMAR :	1 307 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de MULHOUSE :	2 644 €

2) de m'autoriser à signer, avec le CRDP d'Alsace, l'avenant annexé au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU
HAUT-RHIN AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION
PEDAGOGIQUE D'ALSACE, SIGNEE LE 28 AVRIL 2004**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de subvention présentée par le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Educatives et de la Jeunesse), sis 100 avenue d'Alsace, BP 20351, 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du.....,

Et

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) d'Alsace, représenté par son Directeur, en sa qualité d'autorité de tutelle du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) du Haut-Rhin,

il est exposé est convenu ce qui suit.

Article 1 : objet de la subvention du Département, en 2013

La subvention du Département a pour objet de contribuer financièrement aux objectifs du CDDP tels qu'ils sont définis en annexe au présent avenant.

Article 2 : montant de la subvention, en 2013

Au titre de 2013 le Département alloue, au CRDP, une subvention de fonctionnement de 63 000 €.

Fait en deux exemplaires

à le.....

Le Directeur du CRDP d'Alsace

Le Président du Conseil Général

ANNEXE A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE D'ALSACE

Les objectifs du CDDP du Haut-Rhin en 2013 sont les suivants :

I. Développement et diffusion des ressources éducatives

A. Pour l'Éducation nationale et pour les acteurs de l'éducation au sens large, issus des collectivités départementales et locales ou des associations péri-éducatives.

1. Continuité du service de proximité et de maillage du territoire : tournées de prêts par des documentalistes en direction des inspections de circonscription et des établissements scolaires, notamment ceux éloignés de la médiathèque de Guebwiller ; Dépôts – relais au CDDP de Colmar et au Cercle Drouot ; Prêts documentaires généralistes issus des fonds départementaux et régionaux. Présentation de ressources, ingénierie, documentation par des délégués pédagogiques itinérants.

Participation au désenclavement des vallées et des secteurs ruraux : passages et interventions régulières et mensuelles dans les collèges et établissements des secteurs de Thann, de Masevaux, d'Husseren-Wesserling, d'Altkirch, de Seppois, de Ferrette, de Saint-Louis, d'Hegenheim...

Un nouveau service se met en place avec l'**offre de prêt dématérialisée** : accès à des livres numériques sur des thématiques en lien avec le système éducatif et la préparation aux concours de l'Education Nationale.

2. Développement des ressources en ligne sur le site du CDDP en partenariat avec les groupes d'experts relevant de la Direction académique du Haut-Rhin et de l'IUFM (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education).

www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/

3. Elaboration de dossiers pédagogiques et éducatifs en ligne : école et cinéma, l'expérience de l'Art, mercredis du patrimoine, les maternelles, les directeurs d'école, etc.
4. Promotion des outils du bilinguisme et de la langue et culture régionale : accompagnement et aide des acteurs de l'enseignement bilingue et de la langue et culture régionale, en liaison avec les corps d'inspection ; organisation d'activités, d'animations et de manifestations autour des outils et ressources bilingues.

5. Conseils et aides à l'élaboration de fonds documentaire, de la base documentaire et à l'informatisation des BCD et des CDI des collèges du Haut-Rhin.
6. Affiliation gratuite aux médiathèques et services du CDDP des écoles et établissements publics et privés (sous contrat d'association avec l'Etat) du Haut-Rhin.
7. Participation active à la mise en place de l'Internat d'excellence dans les locaux de Guebwiller en proposant des services en accompagnement du projet pédagogique de l'équipe éducative et des internes.

B. Pour le grand public.

1. Alimentation et mise à jour de la carte des ressources culturelles du Haut-Rhin en matière d'architecture et d'urbanisme, de culture scientifique et technique, de musique et de patrimoine.
2. Valorisation et accompagnement documentaire de l'actualité événementielle locale (dans le cadre, par exemple, du festival "*Bilingo*").

II. Formations à l'utilisation des ressources éducatives.

1. Participation aux actions de formation des personnels de l'Education Nationale dans le cadre des plans de formation continue, ainsi qu'aux actions de formation prévues par le groupe de pilotage départemental.
2. Accompagnement des pratiques numériques par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation. Organisation d'activités d'animations et de manifestations autour des ressources pédagogiques afin de favoriser l'usage des TICE dans les pratiques d'enseignement.
3. Formation à la demande dans les établissements scolaires publics et privés de l'Education Nationale et dans les lycées agricoles.
4. Aide, conseil et formation des acteurs éducatifs des collectivités territoriales et développement de partenariats avec les associations culturelles départementales (Parc Naturel régional des Ballons des Vosges, Ariena, OCCE 68, CEEJA, DOA...).

III. Contribution au développement des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE).

1. Continuité du service pour assurer les missions quotidiennes auprès des usagers de conseil, de maintenance des logiciels pédagogiques ou de gestion, d'aide à

- l'élaboration, à la réalisation et au suivi de projets (à l'initiative des établissements scolaires, des équipes éducatives, des collectivités territoriales, etc.).
2. Développement des activités d'accompagnement et participation à la mise en place de ressources pédagogiques (BNPA, Educasource, portail des collégiens, ...)
 3. Développement et accompagnement du manuel numérique ELAN – "*Enseigner la Langue Allemande par le Numérique*", expérimenté dans deux classes du Haut-Rhin.
 4. Mise en place de "numérithèques" permettant aux publics de l'éducation de se familiariser avec les outils numériques (tablettes, liseuses) et d'accéder aux ressources dématérialisées.

IV. Participation et aide à l'organisation d'événements culturels départementaux.

1. Participation à des colloques en partenariat avec l'IUFM.
2. Organisation de journées des éditeurs généralistes, spécialisées et de conférences pour le développement de l'enseignement de l'allemand et de l'enseignement en allemand.
3. Présence aux salons : salon du livre de Colmar, festival du livre de jeunesse Ramdam de Wittenheim, participation à l'organisation et présence au Forum d'Expression régionale pour la Jeunesse "*Bilingo*" à Guebwiller.
4. Organisation de l'opération "*Lire c'est partir*" au CDDP à Guebwiller, à l'IUFM de Colmar et au cercle Drouot à Mulhouse pour permettre aux enseignants du Haut-Rhin de constituer des malles de littérature de jeunesse ou d'organiser au meilleur prix des défis-lecture.
5. Organisation de "*Mercredis du patrimoine*", en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et l'Ariena, pour les mercredis organisés sur son territoire au profit des enseignants de la maternelle au lycée sur la base du volontariat de ces derniers.
6. Dans le cadre du concours "*Transmettre la langue régionale en Haute-Alsace - Unstra Sproch zwische Vergangenheit und Zukunft*" organisé par le Conseil général, aide aux établissements qui candidatent par du prêt de matériel audiovisuel et numérique et par un accompagnement en formation.